

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL
10 SEPTEMBRE 2024**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 10 2024 à 19h00 à la salle du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

1. Administration

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Questions du public et nouvelles demandes, suivi de demandes antérieures
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Déclaration des intérêts relatifs à la présente séance
- 1.7. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 août 2024
- 1.8. Abrogation de la résolution 2024-06-284
- 1.9. Modification de la résolution 2024-07-328
- 1.10. Mandat à Robert et Associés, notaire : servitude pour conduites souterraines, distribution d'énergie et télécommunications et régularisation d'empiètement
- 1.11. Avis de motion de dépôt du projet de règlement 2024-017 sur les branchements à l'égout et à l'aqueduc
- 1.12. Adoption de la politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail
- 1.13. Programme Nouveaux Horizons pour aînés : appui au Club des aînés de la Baie
- 1.14. Présentation du projet Lomiko aux maires : demande à la MRC de Papineau
- 1.15. Jugement de la Cour Supérieure 550-17-013458-243 pour démolition d'un bâtiment dérogoire : demande en rétractation de jugement par la défenderesse et poursuite des procédures par la municipalité

2. Finances

- 2.1. Adoption des déboursés du mois d'août 2024
- 2.2. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 31 août 2024
- 2.3. Dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser
- 2.4. Corporation des loisirs de Papineau : adhésion 2024-2025
- 2.5. Facture A051 18000999 2024 de la compagnie Eurovia : autorisation de paiement
- 2.6. Outil de gestion municipale MUNYS : adhésion
- 2.7. Patinoire : autorisation de paiement
- 2.8. Pluie du 9 et 10 août et travaux d'urgence : autorisation de paiement et autorisation à la direction générale de déposer une demande au Programme général d'assistance financière lors de sinistres du gouvernement du Québec
- 2.9. Deveau Dufour Mottet Avocats : autorisation de paiement

3. Ressources humaines

- 3.1. Entente avec la directrice générale pour report de vacances
- 3.2. Embauche d'un pompier
- 3.3. Autorisation de remboursement du temps supplémentaire du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique
- 3.4. Décès de monsieur Roger Chartrand, père de la responsable des finances de la municipalité

4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments

- 4.1. Conception des plans et devis travaux de réfection rue Jeanne-d'Arc : acceptation d'une proposition de service professionnel
- 4.2. Accompagnement pour achat et installation de compteur d'eau : acceptation d'une proposition de service professionnel
- 4.3. Ajustement de regard : autorisation de dépenses
- 4.4. Travaux complémentaires sur les bornes incendie : acceptation d'une proposition
- 4.5. Remplacement du régulateur de la rue Henri-Bourassa : adjudication de contrat
- 4.6. Achat et installation d'un analyseur enregistreur Chlore/PH pour l'usine d'eau potable.

5. Sécurité civile et incendie

- 5.1. Statistiques mensuelles du service de sécurité incendie
- 5.2. Autorisation d'achat pour divers équipements

6. Urbanisme et gestion du territoire

- 6.1. Statistiques mensuelles sur l'émission des permis et certificats
- 6.2. Demande de dérogation mineure 2024-0015 – Projet de lotissement qui rend la marge de la propriété adjacente non-conforme
- 6.3. Demande de Dérogation mineure 2024-0016 – 17 rue David
- 6.4. Demande de PIIA 2024-0014 – 227, rue Papineau
- 6.5. Demande de PIIA 2024-017 -377B, rue Papineau
- 6.6. Demande de PIIA 2024-007- Projet de construction au 197 rue Papineau

7. Environnement

8. Loisirs, culture, famille

- 8.1. Programme pour les bâtiments verts et inclusifs : autorisation de présenter une demande d'aide financière
- 8.2. Fonds Appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif : autorisation de présenter une demande d'aide financière

9. Varia, questions, demandes du public, levée de la séance

- 9.1. Varia
- 9.2. Questions et demandes du public
- 9.3. Levée de la séance

1. ADMINISTRATION

1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE

1.2 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants sont présents :

Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège numéro 1
Monsieur le conseiller Danny Monette, siège numéro 2
Madame la conseillère Francine Dutrisac, siège numéro 3
Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège numéro 4
Madame la conseillère Béatrice Cardin, siège numéro 5
Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin, siège numéro 6

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse est aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siège sous la présidence de Monsieur Paul-André David, maire.

1.3 2024-09-362 OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le maire Paul-André David constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h00 devant 8 personnes.

1.4 QUESTIONS, NOUVELLES DEMANDES DU PUBLIC ET SUIVI DE DEMANDES ANTÉRIEURES

La période de question débute à 19H02 et termine à 19H04.

1.5 2024-09-363 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé en laissant le varia ouvert.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 2024-09-364 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS RELATIFS À LA PRÉSENTE SÉANCE

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Michel Leblanc si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Michel Leblanc informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Danny Monette si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Danny Monette informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à madame la conseillère Francine Dutrisac si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Francine Dutrisac informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Robert Desbiens si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Robert Desbiens informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à madame la conseillère Béatrice Cardin si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Béatrice Cardin informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

1.7 2024-09-365 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 13 août 2024.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.8 2024-09-366 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2024-06-284

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que la résolution 2024-06-284 nommant madame Hélène Bélanger directrice générale par intérim soit abrogée à toutes fins que de droit.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.9

2024-09-367 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2024-07-328

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la résolution 2024-07-328 autorisant des achats au service de sécurité incendie puisque le montant de la dépense pour l'achat des cagoules antiparticules est erroné;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil autorise la modification de la résolution 2024-07-328 tel qu'il suit :

Que ce Conseil, sur recommandation comité de sécurité incendie, accepte les propositions suivantes :

L'Arsenal	Lance	1 347.00 \$ plus taxes
Groupe CLR Excel Radio	24 batteries Li-Ion 2500MAH pour NX-200/300 et 2 chargeurs à 6 positions, 100 volts	2 832.00 \$ plus taxes
Groupe CLR Excel Radio	2 chargeurs à 6 positions 110 volts	1 250.00 \$ plus taxes
CSE Incendie et Sécurité	6 paires de gants de combat et 6 paires de gants de désincarcération	1 429.70 \$ plus taxes
Aéro-feu	six cagoules antiparticules Gray25, Nomex M/	990.00 \$ plus taxes

Une dépense et un déboursé total de 7848.70 \$ plus taxes sont autorisés à ces fins.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.10

2024-09-368 MANDAT À ROBERT ET ASSOCIÉS, NOTAIRE : SERVITUDE POUR CONDUITES SOUTERRAINES, DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RÉGULARISATION D'EMPIÈTEMENT

ATTENDU qu'il est requis de signer une servitude de passage de tuyaux souterrains sur le lot 4 998 249 (parcelle A de la minute 10128 de François Gauthier, arpenteur ;

ATTENDU qu'il est requis d'obtenir une servitude de passage pour distribution d'énergie électrique et de télécommunication de la Fabrique de la Paroisse Sainte-Angélique sur le lot 4 997 363 (parcelle B de la minute 10128 de François Gauthier arpenteur) ;

ATTENDU qu'il est requis d'obtenir une servitude de passage pour distribution d'énergie électrique et de télécommunication du Centre de service scolaire du Cœur-des-Vallées sur le lot 4 997 360 (parcelle C de la minute 10128 de François Gauthier arpenteur) ;

ATTENDU que la municipalité entend régulariser un empiètement du perron de l'église sur le terrain municipal en octroyant une servitude de tolérance à la Fabrique de la paroisse Sainte-Angélique sur le lot 6 529 683 (parcelle E de la minute 10128 de François Gauthier, arpenteur ;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, donne mandat à Robert & associés notaire à préparer les actes de servitudes requis pour régulariser certaines situations.

Que ce Conseil autorise le maire, Monsieur Paul-André David et la directrice générale, Madame Martine Joanisse, à signer tous les documents permettant de donner suite à la présente résolution.

Que la résolution 2024-08-341 soit par la présente abrogée à toutes fins que de droit.

M. Paul-André David, maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.11 2024-09-369 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-017 SUR LES BRANCHEMENTS À L'ÉGOUT ET À L'AQUEDUC

Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2024-017 sur les branchements à l'égout et à l'aqueduc.

Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin dépose le projet de règlement 2024-017 sur les branchements à l'égout et à l'aqueduc.

1.12 2024-09-370 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU que le Projet de Loi 42, Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail requiert que des changements soient apportés par les employeurs à leur politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale adopte sa nouvelle Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail.

Que la direction générale rende disponible cette politique sur le site internet de la municipalité et qu'elle soit intégrée aux manuels d'emplois des employés municipaux.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.13 2024-09-371 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR AÎNÉS : APPUI AU CLUB DES AÎNÉS DE LA BAIE

ATTENDU que le club les Aînés de la Baie présente une demande au programme Nouveaux Horizons pour aînés pour la réfection du plancher du local;

ATTENDU que cette réfection améliorera la sécurité des occupants puisque le plancher est inégal et couvert de divers revêtements;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur la recommandation de la direction générale, appuie la demande du club les Aînés de la Baie au programme Nouveau Horizons pour aînés pour une aide

financière permettant la réfection du plancher de leur local à l'Édifice Denis-Benjamin-Papineau.

À titre de propriétaire de l'édifice du 277 rue Papineau, la municipalité autorise la réalisation des travaux par un entrepreneur certifié.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.14

2024-09-372 PRÉSENTATION DU PROJET LOMIKO AUX MAIRES : DEMANDE À LA MRC DE PAPINEAU

ATTENDU la demande du maire de Papineauville, Paul-André David, déposée au préfet, Benoît Lauzon a l'effet d'inviter la compagnie Lomiko à une séance d'information;

ATTENDU le refus, avoué, du préfet, Benoît Lauzon de permettre à Lomiko d'informer les 25 maires sur l'éventuel projet minier;

ATTENDU l'existence de l'Alliance des municipalités du nord de la MRC Papineau qui s'oppose au projet mentionné en titre;

ATTENDU que le préfet participe aux séances d'information de l'Alliance des municipalités du nord de la MRC Papineau, donc endosse leurs positions;

ATTENDU que le soutien du préfet à la cause de l'Alliance des municipalités du nord de la MRC Papineau fait en sorte que ces municipalités détiennent de l'information privilégiée;

ATTENDU que le regroupement de l'Alliance des municipalités du nord de la MRC Papineau qui semblent s'opposer au projet a déjà pu faire des représentations auprès du Conseil des maires de la MRC Papineau;

ATTENDU que les positions soutenues par l'Alliance des municipalités du nord de la MRC Papineau en regard du projet Lomiko représentent un point de vue particulier de l'information disponible;

ATTENDU que le projet de Lomiko est sur terre du domaine de l'État et que les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) sont exclus de ces territoires;

ATTENDU qu'une étude d'impacts devra être réalisée avant de démarrer un quelconque projet ;

ATTENDU que cette étude d'impacts n'est pas obligatoire à la demande d'information de la municipalité de Papineauville;

ATTENDU que la firme Lomiko serait disposée à présenter le projet aux maires;

ATTENDU que pour le conseil de Papineauville, il est important que la MRC Papineau donne toute l'information disponible à l'ensemble des maires, sans plus attendre;

ATTENDU que le conseil de Papineauville souhaite que le Conseil des maires se prononce sur la recevabilité de la demande de Papineauville;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal de Papineauville demande que le Conseil des maires soit saisi de la présente demande de la municipalité de Papineauville.

Que le Conseil des maires de la MRC de Papineau confirme ou infirme la permission à Lomiko de faire une présentation de son projet aux 25 maires de la MRC Papineau et cela, avant la fin de l'année 2024.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.15

2024-09-373 JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE 550-17-013458-243 POUR DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE : DEMANDE EN RÉTRACTATION DE JUGEMENT PAR LA DÉFENDERESSE ET POURSUITE DES PROCÉDURES PAR LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU le jugement 550-17-013458-243 du 8 juillet 2024 par lequel la Cour Supérieure ordonne la démolition d'un appentis dérogatoire;

ATTENDU que la défenderesse au dossier, par le biais de son procureur, demandera une rétractation du jugement tel qu'il appert d'un document daté du 30 juillet 2024;

ATTENDU que la municipalité entend mandater ses procureurs à poursuivre les procédures pour le respect de sa réglementation;

ATTENDU la recommandation de l'inspectrice en bâtiment et environnement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation de l'inspectrice en bâtiment et environnement, mandate le cabinet Deveau Dufour Mottet Avocats à représenter la municipalité de Papineauville dans la demande de rétractation de jugement déposée par le procureur de la défenderesse pour le dossier précité.

Si la demande de rétractation de jugement devait être autorisée par la Cour Supérieure, la municipalité mandate le cabinet Deveau Dufour Mottet Avocats à poursuivre toutes les démarches légales nécessaires qui s'imposent devant la Cour Supérieure aux fins d'obtenir les ordonnances requises pour la démolition obligatoire du bâtiment construit sans autorisation sur le lot 4 997 980.

Et que la municipalité soit autorisée à réaliser les travaux aux frais du propriétaire en cas de défaut.

Que ce Conseil autorise une dépense et un déboursé maximal de 10,000.00\$ pour ce faire.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.

FINANCES

2.1

2024-09-374 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'AOÛT 2024

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 31 août 2024 pour un montant total de 469 782.94 \$ comprenant les chèques numéros 14915 à 14938.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 31 août 2024 au montant de 322 028.33 \$ comprenant les dépôts directs numéros 504811 à 504862.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 31 août 2024 au montant de 64 502.01 \$ comprenant les prélèvements numéros 7824 à 7883.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au montant de 474 481.04 \$ au 31 août 2024.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 116 087.38 \$ jusqu'au 31 août 2024.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.2 2024-09-375 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 AOÛT 2024

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 31 août 2024 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil accepte le dépôt et adopte l'état des activités de fonctionnement (73,91 %) et d'investissement du budget 2024 au 31 août 2024.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 2024-09-376 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, prend acte du dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser conformément au règlement 2022-019 relatif au contrôle budgétaire et à la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

2.4 2024-09-377 CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU : ADHÉSION 2024-2025

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la cotisation annuelle à la Corporation des loisirs de Papineau et la recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise une dépense et un déboursé de 60.00 \$ pour le paiement de la cotisation annuelle à la Corporation des loisirs de Papineau.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70120 494 : Cotisations et abonnements.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.5 2024-09-378 FACTURE DE LA COMPAGNIE EUROVIA : AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU la réception de la facture A051 18000999 2024 du 5 juillet 2024 de la compagnie Eurovia au montant de 8 879.77\$ plus taxes ;

ATTENDU la recommandation de paiement du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, autorise une dépense et un déboursé de 8 879.77\$ plus taxes à la compagnie Eurovia pour les travaux d'investigation, nettoyage et sécurisation d'une structure existante sous le trottoir.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 : Entretien et réparations chemins, rues, routes et trottoirs.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.6 2024-09-379 OUTIL DE GESTION MUNICIPALE MUNYS : ACQUISITION D'UNE LICENSE D'UTILISATION

ATTENDU que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre un tout nouveau logiciel permettant de bien gérer les diverses obligations légales des municipalités du Québec ;

ATTENDU que ledit logiciel inclut entre autres des documents de références, des liens vers les lois connexes aux divers sujets, des gabarits ainsi qu'un calendrier personnalisable pour permettre aux municipalités de s'acquitter plus facilement des centaines d'obligations légales qui leurs incombent ;

ATTENDU que ce logiciel a été conçu avec l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) et que l'ADMQ se rend responsable de la tenir à jour avec les futures modifications législatives pouvant affecter son contenu ;

ATTENDU que la clé d'activation initiale est disponible au coût de 405.00 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat d'une clé d'activation pour le logiciel Munys au coût de 405.00 \$ plus les taxes applicables ainsi que les coûts nécessaires pour les renouvellements annuels de la licence Munys.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 13200 454 : Formation

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.7 2024-09-380 PATINOIRE : AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-09-385 octroyant à la compagnie Infratek d'un contrat pour la construction d'une patinoire extérieure ;

ATTENDU la réception du certificat de fin des travaux datée du 19 juillet 2024 et produit par Jean Dallaire Architecte ;

ATTENDU la réception du décompte progressif #5 révisé en date du 19 juillet 2024 au montant 37 388.61 \$ plus taxes représentant le remboursement de la retenue contractuelle ;

ATTENDU la réception de la facture 309 du 28 août 2024 de la compagnie Infratek au montant de 37 388 61 \$ plus taxes ;

ATTENDU la recommandation de Jean Dallaire architecte Inc. ;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation de Jean Dallaire architecte Inc., autorise une dépense et un déboursée de 37 388.61\$ plus taxes, en paiement de la facture 309 de la compagnie Infratek représentant le remboursement de la retenue de sécurité.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 08007 001 : Aménagement des parcs.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.8

2024-09-381 PLUIE DU 9 ET 10 AOÛT 2024 ET TRAVAUX D'URGENCE : AUTORISATION DE PAIEMENT ET AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE DÉPOSER UNE DEMANDE AU PROGRAMME GÉNÉRAL D'ASSISTANCE FINANCIÈRE LORS DE SINISTRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ATTENDU que lors des pluies diluviennes du 9 et 10 août, les rues de la Montagne, Émery-Bélisle et J.-Ulric-Villeneuve ont été partiellement détruites et que des travaux d'urgence ont dû être réalisés ;

ATTENDU la recommandation du directeur du service des travaux publics et de la direction générale ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du directeur du service des travaux publics et de la direction générale autorise une dépense et un déboursée de 84 217.07\$ taxes incluses en paiement des fournisseurs pour les travaux d'urgence ayant été effectué lors des pluies diluviennes du 9 et 10 août 2024.

Home Hardware	745.45\$ taxes incluses
Pell O'Max	41 413.35\$ taxes incluses
Les pavages Lafleur & Fils Inc	40 310.24\$ taxes incluses
Rona de l'Outaouais	1748,03\$ taxes incluses

Que ce Conseil mandate la direction générale à déposer une demande au Programme général d'assistance financière lors de sinistres du gouvernement du Québec.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 23000 521 : Entretien et réparation infrastructure.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.9 2024-09-382 DEVEAU DUFOUR MOTTET AVOCATS : AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU la réception des factures 05903, 05904, 05905, 05906, 05907, 05909, 05910 et 05912 de Deveau Dufour Mottet Avocats pour honoraires professionnels;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise le paiement des factures suivantes de la firme Deveau Dufour Mottet pour honoraires professionnels :

05903	901.12 \$ taxes incluses	Dossier 600561-0003
05904	158.10 \$ taxes incluses	Dossier 600561-0015
05905	284.57 \$ taxes incluses	Dossier 600561-0017
05906	244.33 \$ taxes incluses	Dossier 600561-0018
05907	2814.44 \$ taxes incluses	Dossier 600561-0019
05909	1956.58 \$ taxes incluses	Dossier 600561-0020
05910	1966.50 \$ taxes incluses	Dossier 600561-0021
05912	1699.19 \$ taxes incluses	Dossier 600561-0022

Une dépense et un déboursé de 10 024,83 \$ taxes incluses sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 2024-09-383 ENTENTE AVEC LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR REPORT DE VACANCES

ATTENDU que la directrice générale a soumis une proposition de reprise de vacances et la recommandation du comité des ressources humaines;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation comité des ressources humaines autorise la signature d'une entente avec la directrice générale pour un report de vacances.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 2024-09-384 EMBAUCHE D'UN POMPIER

ATTENDU que la brigade incendie est composée d'un maximum de 25 pompiers et que des postes sont disponibles;

ATTENDU que le directeur du service incendie a accepté la candidature d'un pompier formé habitant Papineauville et la recommandation du comité de sécurité incendie;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, sur recommandation du comité incendie, autorise l'embauche de Luc Hébert (pompier déjà formé) au poste de pompier volontaire au service de sécurité incendie.

Que le directeur du service incendie soit responsable de s'assurer du respect de l'entente normative actuellement en vigueur pour les pompiers volontaires.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.3 2024-09-385 AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DU TEMPS SUPPLÉMENTAIRE DU RESPONSABLE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

ATTENDU que la directrice générale a soumis une proposition de remboursement pour les heures supplémentaires du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise la signature d'une entente avec le responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique pour le remboursement d'heures supplémentaires.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.4 2024-09-386 DÉCÈS DE MONSIEUR ROGER CHARTRAND, PÈRE DE LA RESPONSABLE DES FINANCES DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin d'offrir nos sincères sympathies à madame Julie Chartrand, responsable des finances à la municipalité et à sa famille pour le décès de monsieur Roger Chartrand le 21 août dernier.

Conformément à la politique de civilité de la municipalité et selon la demande exprimée par la famille, un don sera effectué à un organisme de leur choix.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT

4.1 2024-09-387 CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE JEANNE-D'ARC : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION DE SERVICE PROFESSIONNEL

ATTENDU la réception d'une proposition de la Direction de l'ingénierie et infrastructure de la Fédération québécoise des municipalités pour la conception de plans et devis pour la réfection de la rue Jeanne-d'Arc;

ATTENDU que cette dépense est admissible à la Taxe Essence Canada Québec (TECQ);

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition de la Direction de l'ingénierie et infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités et autorise une dépense maximum de 40 400.00 \$ plus taxes pour l'accompagnement professionnel pour la conception de plans et devis pour la réfection de la rue Jeanne-d'Arc.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 05001 000 : Conduite d'aqueduc.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 2024-09-388 ACCOMPAGNEMENT POUR ACHAT ET INSTALLATION DE COMPTEUR D'EAU : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION DE SERVICE PROFESSIONNEL

ATTENDU la résolution 2023-08-335 autorisant la direction générale à lancer un processus pour la préparation d'un appel d'offre pour l'achat de compteurs d'eau et leur installation;

ATTENDU la réception d'une proposition de la Direction de l'ingénierie et infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition de la Fédération québécoise des municipalités et autorise une dépense maximum de 8,000.00 \$ plus taxes pour l'accompagnement dans la production d'un devis pour acquisition et installation de compteurs d'eau.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 41200 411 : Services professionnels.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.3 2024-09-389 AJUSTEMENT DE REGARD : AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajuster plusieurs structures (regard) avant l'arrivée de l'hiver et que les ajustements seront effectués par l'équipe des travaux publics;

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2024 et la recommandation du comité des travaux publics.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, autorise une dépense maximale de 15 000,00 \$ taxes incluses pour l'ajustement de structures (regard).

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 : Entretien et réparation – Chemins, rues, routes et trottoirs.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.4 2024-09-390 TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES SUR LES BORNES INCENDIE : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION

ATTENDU la résolution 2024-02-070 pour l'entretien complet des bornes incendie et la réception d'un rapport suivant cette inspection mentionnant les entretiens nécessaires ;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition d'Hydra Spec et autorise une dépense et un déboursé de 13 792,25\$ plus taxes pour les travaux complémentaires requis pour les bornes incendie.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 529 : Entretien et réparation bornes fontaines.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.5 2024-09-391 REMPLACEMENT DU RÉGULATEUR DE LA RUE HENRI-BOURASSA : ADJUDICATION DE CONTRAT

ATTENDU que la Municipalité a procédé à un appel d'offres via le service d'appel électronique d'appel d'offres (SEAO) pour le projet de remplacement du régulateur Henri-Bourassa ;

ATTENDU que les coûts de ce projet seront financés par le programme Taxes sur l'essence Canada-Québec 2019-2024 (TECQ) ;

ATTENDU que deux soumissionnaires ont déposé des offres conformes au devis d'appel d'offres soient :

SOUSSIONNAIRES	PRIX SOUSSIONNÉ (AVANT TAXES)
Lessard & Demers – Mécanique de procédé inc.	93 740,18 \$
Nordmec Construction inc.	93 778,00 \$

ATTENDU que la compagnie Lessard & Demers – Mécanique de procédé inc. a déposé la soumission conforme avec le plus bas prix ;

ATTENDU la recommandation de Yannick Castel-Girard, ing., de la Fédération québécoise des municipalités ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution

Que ce Conseil, sur recommandation de Yannick Castel-Girard, ING., de la Fédération québécoise des municipalités, procède à l'adjudication du contrat de construction pour le remplacement du régulateur Henri-Bourassa au soumissionnaire ayant le prix le plus bas, soit Lessard & Demers – Mécanique de procédé Inc., au montant de 93 740,18 \$ plus taxes.

Le devis d'appel d'offres et la présente résolution font office de contrat liant les parties.

Que les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 23 05004 000 : Conduites d'eaux usées.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.6 2024-09-392 ACHAT ET INSTALLATION D'UN ANALYSEUR ENREGISTREUR CHLORE/PH POUR L'USINE D'EAU POTABLE

ATTENDU l'urgence de remplacer l'analyseur/enregistreur de chlore et ph à l'usine de traitement d'eau potable qui a cessé de fonctionner;

ATTENDU que la compagnie CHEMACTION a soumis la proposition 47755 du 9 septembre au montant de 9456.00 \$ plus taxes pour l'achat, la livraison et l'installation de l'appareil et la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du directeur du service des travaux public accepte la soumission 47755 du 9 septembre 2024 au montant de 9456\$ plus taxes de la compagnie Chem Action pour l'achat et l'installation d'un analyseur de chlore et ph à l'usine d'eau potable. Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 05000 000 : Bassins et et puits d'aqueduc.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué afin de rendre les sommes disponibles

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

5.1 2024-09-393 STATISTIQUES D'AOÛT 2024 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseil prend acte du dépôt des statistiques d'août 2024 du service de sécurité incendie.

Interventions	Août	2024
Systèmes d'alarme	1	17
Désincarcération	5	50
Entraide	-	6
Incendie	1	8
Autres assistances	1	4
Nautique	2	4
Total	10	89

5.2 2024-09-394 AUTORISATION D'ACHAT POUR DIVERS ÉQUIPEMENTS EN SERVICE DE SAUVETAGE NAUTIQUE

ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l'achat de divers articles reliés au service de sauvetage nautique et la réception de deux soumissions ;

Protection incendie CFS Ltée	4407.92\$ plus taxes
CSE incendie et sécurité Inc.	3950.00\$ plus taxes

ATTENDU que les produits de la compagnie Protection incendie CFS Ltée sont de meilleures qualités et offrent un meilleur rendement, que les sommes ont été prévues au budget 2024 et la recommandation du comité de sécurité incendie ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil, sur recommandation comité de sécurité incendie, accepte la proposition de la compagnie Protection incendie CFS Ltée pour l'achat des articles suivants :

- 8 casques NRS Havoc jaune
- 8 lampes frontale Black Diamond Cosmo
- 8 couteaux Co-Pilot NRS Jaune

- 8 sifflets Fox 40 Safety
- 8 vestes de flottaison NRS Rapid rescuer rouge
- 8 lampes Princeton Tec Aqua Strobe Led.

Une dépense et un déboursé de 4 407.92,00 \$ plus taxes sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 22000 640 : Équipement nautique.

Ces dépenses seront prises en compte lors du calcul des contributions 2025 pour les municipalités parties à l'entente pour le sauvetage nautique.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. URBANISME

6.1 2024-09-395 DÉPÔT DES STATISTIQUES D'AOÛT 2024 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques mensuelles pour l'émission des permis et certificats.

Permis et certificats	Août	2024
Rénovation	12	58
Abattage d'arbres	-	18
Renouvellement	-	1
Bâtiment complémentaire	3	18
Démolition	-	1
Eau souterraine	-	1
Lotissement	-	4
Animaux domestiques	4	18
Galerie, clôture	2	17
Installation septique	1	2
Mur de soutènement	-	1
Nouvelle construction	2	9
Piscine	1	12
Remblai déblai	1	4
Branchement	1	7
Affichage	-	7
Certificat d'occupation	-	5
Changement d'usage	-	-
Agrandissement	-	-
Bande riveraine	-	1
Garde de poules	-	1
Bâtiment temporaire	-	-
Épandage matières fertilisantes	-	1
Total	27	186

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE.

6.2 2024-09-396 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE- 2024-0015 – PROJET DE LOTISSEMENT QUI REND LA MARGE DE LA PROPRIÉTÉ ADJACENTE NON-CONFORME

ATTENDU les dispositions de la section VI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 2004-03-07;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure a pour effet d'autoriser un projet de lotissement rendant dérogatoire la marge totale de 6 mètres prescrite à la grille d'usage H-223 de la propriété située au 2698, chemin Salomon-Dicaire.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU la consultation publique tenue ce même jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure permettant le projet de lotissement rendant dérogatoire la marge totale de 6 mètres prescrit à la grille d'usage H-223 de la propriété du 2698, chemin Salomon-Dicaire.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE.
--

6.3

2024-09-397 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2024-0016 – 17 RUE DAVID

ATTENDU les dispositions de la section VI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 2004-03-07;

ATTENDU que le permis portant le numéro 2023-230 autorisait la construction d'un garage détaché de 9.14 m x 7.31 m et la construction d'une dalle de béton à l'arrière du bâtiment complémentaire de 7.31 x 3.09 m;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure a pour effet d'autoriser la construction d'une rallonge au bâtiment complémentaire déjà construite sur la dalle de béton autorisé sur le permis portant le numéro 2023-230, et ce, sans autorisation préalable;

ATTENDU que l'article 4.15, alinéa C, III, prévoit qu'un garage détaché ne peut excéder 75% de la superficie de bâtiment principal;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU la consultation publique tenue ce même jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que, ce conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme autorise la demande de dérogation mineure relative à la superficie du bâtiment complémentaire détaché de 66,81m² dépassant de 8,61m² la superficie maximale de 58.2 m² soit 75% de la superficie prescrite à l'article 4.15 alinéa c), III, du règlement de zonage.

Que ce Conseil, refuse la demande de dérogation mineure relative à la construction de la rallonge du bâtiment complémentaire, car celle-ci n'est pas à caractère mineur puisqu'elle excède de 31,19m² la superficie prescrite à l'article 4.15 alinéa c), III, du règlement de zonage. Considérant que la demande ne respecte pas le critère de la bonne foi étant donné que les travaux ont été exécutés sans autorisation au préalable.

Le propriétaire devra faire la démolition des murs de la rallonge annexée au bâtiment complémentaire afin de rendre le tout conforme à la présente autorisation.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4 2024-09-398 DEMANDE DE PIIA – 2024-0014 – 227, RUE PAPINEAU

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU que la propriété assujettie à la demande sise sur le lot 6 372 438 est située à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2 *Le noyau villageois* ;

ATTENDU que le requérant souhaite faire l'ajout d'une clôture en marge latérale, terminer le contour des fenêtres récemment rénovées et faire l'ajout de volet persienne comme exigé à la résolution portant le numéro 2022-04-187 ;

ATTENDU que les travaux demandés sont assujettis au règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, autorise la modification de la demande de PIIA 2024-0014 telle qu'il suit :

- Ajout d'une clôture de bois en marge latérale avant dans le respect de l'article 25, alinéa 1, d) du règlement sur le PIIA 2017-003, soit de peindre de couleur bois au choix du propriétaire, la clôture autorisée. La clôture devra respecter l'article 3.60, du règlement de zonage portant le numéro 2022-005, relative au respect des distances prévues à la localisation d'une clôture lorsque celle-ci est adjacente à une voie publique.
- Considérant que ce secteur est problématique lors des activités de déneigement, la clôture devrait être installée plus loin que le minimum de 0.5 mètre de la limite de la propriété comme le prévoit la réglementation. En cas de refus du propriétaire, ce dernier renonce à tous ces recours si un bris devait survenir lors des activités de déneigement.
- Ajout de travaux de finition des fenêtres du bâtiment principal et installation de volets persiennes comme prévu à la résolution portant le numéro 2022-04-187.
- Les travaux assujettis à la présente autorisation ainsi qu'aux résolutions antérieures devront être exécutés au plus tard le 30 novembre 2025.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5 2024-09-399 DEMANDE DE PIIA 2024-017 -377B RUE PAPINEAU

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

- ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;
- ATTENDU que la propriété assujettie à la demande située sur le lot 4 997 184 est située à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2 *Le noyau villageois* ;
- ATTENDU que le requérant souhaite, par procuration, faire un agrandissement au bâtiment commercial ainsi que l'ajout d'une terrasse extérieure ;
- ATTENDU que les travaux demandés sont assujettis au règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;
- ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, autorise l'agrandissement du bâtiment commercial afin d'inclure une chambre froide au bâtiment en plus de faire l'aménagement d'une terrasse extérieure selon les plans présentés.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, recommande que les matériaux de la toiture de l'agrandissement soient de couleur pâle afin de respecter les nouvelles orientations de la politique de développement durable et du plan d'urbanisme de la municipalité.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6 2024-09-400 DEMANDE DE PIIA 2024-007 PROJET DE CONSTRUCTION AU 197, RUE PAPINEAU

- ATTENDU l'adoption de la résolution 2021-08-357 imposant un moratoire sur toute nouvelle demande de développement résidentiel pour lequel un Plan d'aménagement d'ensemble doit être soumis et ce jusqu'à la réalisation de travaux de mise à niveau des installations d'eau usée;
- ATTENDU l'adoption de la résolution 2022-09-400 étendant le moratoire sur tout bâtiment qui n'est pas de l'unifamiliale isolée;
- ATTENDU que la municipalité a effectué la révision de son étude de capacité des eaux usées en février 2023 et qu'une possibilité de desservir 154 nouveaux logements était possible si la vidange des bassins était effectuée et que des mesures compensatoires pour la gestion des débordements étaient mises en place;
- ATTENDU que les travaux de vidange des bassins ont été effectués à l'été 2024;
- ATTENDU que des travaux d'installation d'un nouveau régulateur débiteront sous peu ;
- ATTENDU que la municipalité a mis en place un plan de gestion des débordements;
- ATTENDU que le propriétaire du 197, rue Papineau a déposé des plans préliminaires pour la construction de deux bâtiments de 8 logements;
- ATTENDU lesdits bâtiments seront branchés au réseau d'égout via le réseau de la rue Brébeuf et que le branchement d'aqueduc sera effectué sur la rue Papineau;

ATTENDU la recommandation de l'inspecteur en bâtiment et environnement et du directeur du service des travaux publics;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme avait recommandé favorablement lors de son comité de mai 2024, la demande de PIIA 2024-007 pour la construction de 2 bâtiments de 8 logements;

ATTENDU l'adoption de la résolution 2024-06-303 lors de la séance du 11 juin 2024, et la nécessité de procéder à sa modification;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise la modification de la résolution 2024-06-303 tel qu'il suit :

Que ce conseil autorise la demande de PIIA 2024-007 permettant la construction de deux bâtiments multifamiliaux au 197, rue Papineau et de deux bâtiments accessoires pour les locataires.

La présente autorisation est conditionnelle à la réalisation d'un aménagement paysager, la préservation du couvert végétal et la construction de toiture de couleur pâle pour diminuer les îlots de chaleurs.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. ENVIRONNEMENT

8. LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

8.1 2024-09-401 PROGRAMME POUR LES BÂTIMENTS VERTS ET INCLUSIFS : AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a fait réaliser une étude de faisabilité sur la possible conversion de l'aréna en centre multifonctionnel;

ATTENDU que ce projet ne sera pas possible sans la participation financière des différents paliers de gouvernement;

ATTENDU que le programme d'aide financière du gouvernement fédéral Bâtiments communautaires verts et inclusifs répond aux critères recherchés pour ce projet;

ATTENDU la recommandation de responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au programme Bâtiments communautaires verts et inclusifs.

Que le nom de Martine Joanisse, directrice-générale et greffière-trésorière soit indiqué comme responsable du projet.

Qu'une rencontre avec M. Stéphane Lauzon, député fédéral de la circonscription Argenteuil Petite-Nation soit organisée pour lui expliquer les détails du projet.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**8.2 2024-09-402 FONDS APPUI À L'OFFRE CULTURELLE DANS LE PARCOURS ÉDUCATIF :
AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU l'appel de projet au fonds Appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif du gouvernement du Québec;

ATTENDU que les bibliothèques municipales sont admissibles à ce programme ;

ATTENDU que ce programme permet de solidifier le lien entre la bibliothèque et les établissements scolaires;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au fonds Appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif.

Que madame Martine Joanisse, directrice-générale, greffière-trésorière soit la personne qui signera les documents au nom de la municipalité.

M. Paul-André. David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. VARIA, QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE, LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 VARIA

9.2 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE

La période de question débute à 20H13 et se termine à 20H23.

9.3 2024-09-403 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que cette séance soit levée à 20H23.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Martine Joanisse, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 10 septembre 2024.

Martine Joanisse
Directrice générale et greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 10 septembre 2024.

Paul-André David
Maire